



Parc national du Canada de
Prince Albert

Plan directeur
2018



2018

Parc national du Canada de
Prince Albert

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2018.

Parc national du Canada de Prince Albert : plan directeur.

PDF : R64-505/2018F-PDF
978-0-660-09438-0

Papier : R64-505/2018F
978-0-660-09439-7

Également publié en anglais sous le titre :
Prince Albert National Park of Canada Management Plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le parc national du Canada de Prince Albert :

Parc national du Canada de Prince Albert
C.P. 100
Waskesiu Lake (Saskatchewan), Canada S0J 2Y0
Tél : 306-663-4522
Courriel : panp.info@pc.gc.ca
<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/sk/princealbert>

Foreword



Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas belong to all Canadians and offer truly Canadian experiences.

These special places make up one of the finest and most extensive systems of protected natural and cultural heritage areas in the world.

The Government is committed to preserving our natural and cultural heritage, expanding the system of protected places and contributing to the recovery of species-at-risk. At the same time, we must continue to offer new and innovative visitor and outreach programs and activities so that more Canadians can experience Parks Canada places and learn about our environment, history and culture.

This new management plan for Prince Albert National Park of Canada supports this vision.

Management plans are developed through extensive consultation and input from various people and organizations, including Indigenous peoples, local and regional residents, visitors and the dedicated team at Parks Canada.

National parks, national historic sites and national marine conservation areas are a priority for the Government of Canada. I would like to thank everyone who contributed to this plan for their commitment and spirit of co-operation.

As the Minister responsible for Parks Canada, I applaud this collaborative effort and I am pleased to approve the Prince Albert National Park of Canada Management Plan.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C McKenna'.

Catherine McKenna
*Minister of Environment and Climate Change and
Minister responsible for Parks Canada*

Recommendations

Recommended by:



Daniel Watson
Chief Executive Officer
Parks Canada



David Britton
Field Unit Superintendent
Northern Prairies
Parks Canada

Résumé

Le parc national du Canada de Prince Albert est situé dans le Centre de la Saskatchewan, à la limite sud de la forêt boréale canadienne. Il a été créé en 1927 et occupe une superficie totale de 3 875 km². Le parc protège un secteur de la région naturelle des Plaines et plateaux boréaux du Sud. L'histoire autochtone de la région remonte à plus de 8 000 ans. De nos jours, 13 Premières Nations ou communautés métisses entretiennent des liens avec le parc.

Le lotissement urbain patrimonial de Waskesiu se trouve sur la rive du lac Waskesiu. Il s'agit de la principale destination récréative de la plupart des visiteurs du parc, et d'un point d'accès aux lacs et à l'arrière-pays sauvage du parc.

Le présent plan directeur énonce la vision souhaitée pour l'avenir du parc national de Prince Albert, accompagnée de stratégies et d'objectifs devant concrétiser cette vision. Il s'agit donc du principal document d'orientation pour la gestion du parc et d'un important outil de reddition de comptes à la population canadienne sur la façon dont est géré l'endroit.

Le plan a été élaboré avec la collaboration des Autochtones et du grand public. Treize communautés autochtones ont participé à dresser les orientations contenues dans le présent plan et à en examiner le contenu. Une première version du plan a été diffusée largement auprès des intervenants du parc afin d'obtenir leurs commentaires et a été mise à la disposition du public sur Internet. De plus, des séances portes ouvertes ont eu lieu à Waskesiu.

Cinq stratégies clés sont relevées dans ce plan afin d'orienter les travaux de gestion du parc dans un avenir rapproché. La stratégie clé 1 met l'accent sur les possibilités de participation accrue des Autochtones à la gestion du parc, et sur les retombées économiques dont ils pourraient profiter. La stratégie clé 2 a trait au maintien et à l'amélioration d'expériences de qualité pour les visiteurs, en tenant tout particulièrement compte de l'évolution démographique, des nouveaux marchés et des possibilités connexes. La stratégie clé 3 porte sur la protection à long terme de l'intégrité écologique du parc et de ses écosystèmes. La stratégie clé 4 vise à mieux faire connaître le parc et à y attirer de nouveaux marchés. La stratégie clé 5 met l'accent sur l'établissement de bases sur lesquelles s'appuiera la planification détaillée du lotissement urbain de Waskesiu dans l'avenir afin d'y préserver l'ambiance unique propre aux lotissements urbains des parcs nationaux.

Le présent plan directeur sera examiné dans dix ans, au terme de consultations avec les Autochtones et de consultations publiques.

Table des matières

Avant-propos	iii
Recommandations.....	v
Résumé	vii
1.0 Introduction	1
2.0 Importance du parc national de Prince Albert	1
3.0 Contexte de planification.....	4
4.0 Vision	5
5.0 Stratégies clés	6
6.0 Zonage.....	11
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique.....	15
 Cartes	
Carte 1 : Cadre régional.....	2
Carte 2 : Parc national de Prince Albert.....	3
Carte 3 : Zonage.....	14

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal historique et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national de Prince Albert*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

Les Canadiens, dont les peuples autochtones ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national de Prince Albert en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu à l'égard de la gestion du parc national de Prince Albert dans les années à venir.

2.0 Importance du parc national de Prince Albert

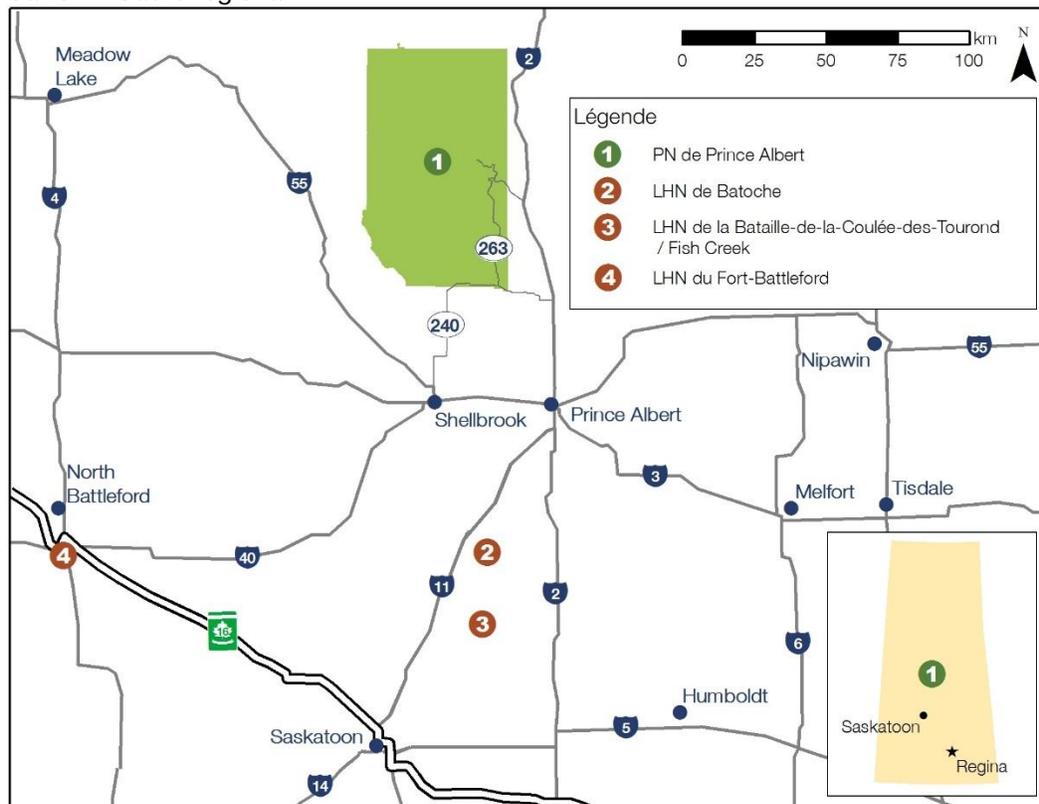
Le parc national de Prince Albert est situé dans le Centre de la Saskatchewan, à la limite sud de la forêt boréale canadienne, et il occupe une superficie totale de 3 875 km². Créé en 1927 à l'image de son époque, le parc devait servir à l'origine de terrain de jeux. Pendant la Grande Crise des années 1930, les ouvriers des camps de secours aménagés dans le parc construisirent bon nombre des installations historiques, des routes et des sentiers dont jouissent aujourd'hui les visiteurs.

Le parc se trouve dans une zone de transition entre les grandes plaines, la tremblaie-parc et la forêt boréale mixte, et il représente la région naturelle des plaines et plateaux boréaux du Sud. Le réseau de lacs et de cours d'eau qui y prend naissance est considéré comme un écosystème de grande qualité. Le parc est également parsemé d'eskers, de drumlins, de lacs glaciaires, de moraines, de chenaux d'eau de fonte et d'autres caractéristiques glaciaires.

La riche histoire autochtone de la région remonte à plus de 8 000 ans. Les ancêtres des Cris des temps modernes se seraient installés sur le territoire qui forme aujourd'hui le

parc à l'époque du retrait des derniers glaciers. Selon la tradition orale, les Cris des bois empruntèrent les voies navigables du secteur pour se déplacer pendant des décennies avant de s'établir près du parc au milieu du XIX^e siècle. Suivant un cycle de migrations saisonnières, ils pratiquaient la pêche, la chasse et la cueillette ensemble tout au long de l'été et se disséminaient en petits groupes de chasseurs à l'automne et en hiver. De nos jours, 13 collectivités autochtones ou métisses entretiennent des liens avec le territoire de l'actuel parc.

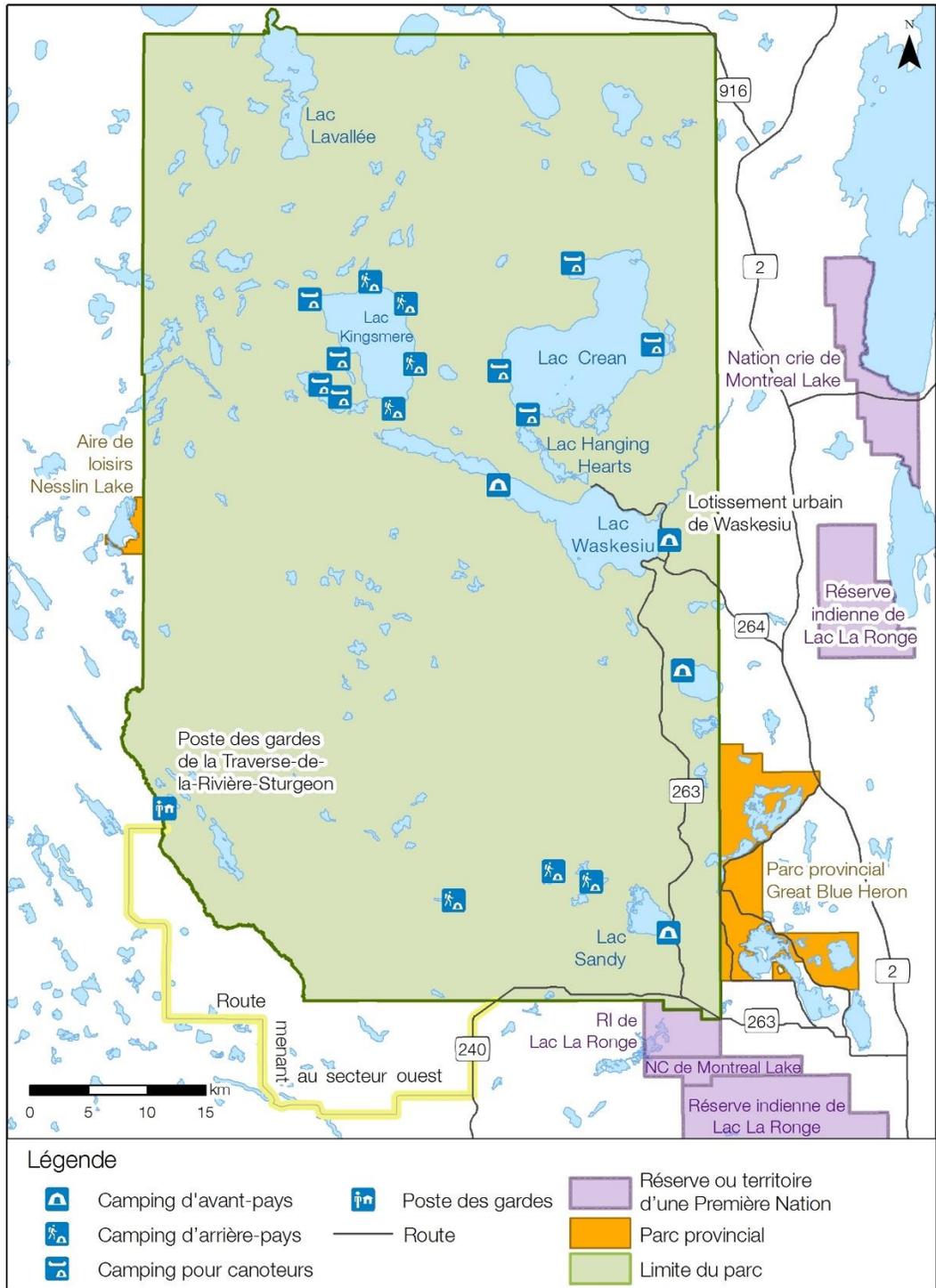
Carte 1 : Cadre régional



Le parc regorge d'animaux sauvages : des wapitis, des orignaux et des chevreuils broutent dans les tremblaies; des ours noirs, des loups et un faible nombre de caribous des bois errent dans les peuplements de pins gris, de mélèzes et de sapins baumiers; des gaufres et une harde de bisons en liberté habitent les cariçaias et les prairies de fétuque.

Plus de 230 espèces d'oiseaux ont été recensées. L'extrémité nord-ouest du parc sert d'habitat de nidification à une colonie de pélicans d'Amérique – la deuxième en importance de cette espèce sensible au Canada. En outre, les cours d'eau du parc abritent d'importantes populations de castors. Grey Owl, célèbre défenseur de l'environnement des années 1930, a fait connaître le parc national de Prince Albert au monde entier en écrivant abondamment sur les castors du parc et la nécessité de protéger la faune. Sa cabane et sa tombe, toutes deux situées dans le parc, sont des destinations de randonnée très populaires.

Carte 2 : Parc national de Prince Albert



Le parc national de Prince Albert porte souvent le surnom de « terrain de jeux de la Saskatchewan ». Waskesiu en est le centre commercial et récréatif. Le lotissement urbain abrite des établissements d'hébergement commercial, des magasins de détail, des restaurants et des épiceries ainsi que 570 chalets privés. Les données du Recensement de 2011 établissent la population permanente de Waskesiu à 66 habitants, mais, au plus fort de la saison touristique (en juillet et en août), plusieurs milliers de personnes circulent dans le lotissement urbain.

Le parc renferme aussi cinq campings accessibles en véhicule et un vaste réseau d'aires de camping de l'arrière-pays, qui sont reliées par 120 km de sentiers. Le secteur de la rivière Sturgeon, le long de la limite sud-ouest du parc, est sillonné par un réseau de sentiers qui permettent aux visiteurs d'accéder aux prés de fétuque et de voir la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon. Le parc compte aussi un grand nombre de lacs d'eau douce, et les embarcations à moteur sont autorisées sur cinq d'entre eux.

3.0 Contexte de planification

Peuples autochtones : Treize collectivités autochtones entretiennent des liens avec le parc national de Prince Albert. Il s'agit majoritairement de collectivités signataires du Traité n° 6. L'administration du parc s'efforce de consolider ses relations de travail avec les peuples autochtones et cherche à intégrer leur point de vue et leur voix dans tous les aspects de la gestion du parc. Parcs Canada continue de mobiliser ses partenaires autochtones pour la réalisation de projets, tels que le réaménagement du Centre de la nature, la gestion de la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon et la mise en valeur du site du patrimoine culturel Paspiwin.

Tourisme : Importante destination touristique du Centre de la Saskatchewan, le parc national de Prince Albert offre une gamme variée de possibilités récréatives. Le lotissement urbain de Waskesiu, situé à l'intérieur du parc, en est le centre commercial et récréatif. Un fort pourcentage de visiteurs sont des habitués, qui viennent principalement des centres urbains de la province. L'administration du parc travaille en collaboration avec l'office de commercialisation touristique de la région de Waskesiu et avec Tourism Saskatchewan afin de promouvoir le tourisme à l'échelle régionale. Elle collabore aussi avec Saskatchewan Provincial Parks et avec le nouveau parc provincial Great Blue Heron, qui borde la limite sud-ouest du parc, en vue de faire des deux aires protégées une destination quatre-saisons.

Amélioration de la prairie : Il importe d'améliorer l'état de la prairie dans le parc. En 2009, Parcs Canada a amorcé un vaste programme de remise en état axé sur le recours aux brûlages dirigés, la réhabilitation des carrières d'emprunt et la lutte contre les plantes envahissantes dans le but de rétablir l'habitat de la prairie. Ce programme a permis de faire passer la cote de cet indicateur écologique de « médiocre » à « passable ». Il faudra poursuivre le travail de surveillance et de remise en état pour continuer à améliorer l'état de santé de la prairie.

Gestion du bison : Les bisons des plaines de la rivière Sturgeon sont sauvages, et ils errent en toute liberté dans le secteur sud-ouest du parc national de Prince Albert. Parcs Canada gère la harde conjointement avec le gouvernement de la Saskatchewan, les Intendants du bison des plaines de la rivière Sturgeon et des groupes autochtones locaux conformément à un plan de gestion qu'ils ont élaboré de concert en 2013. La viabilité de la harde de bisons représente une source de préoccupation. Les bisons continueront d'être surveillés et gérés activement selon l'orientation établie dans ce plan.

Gestion de Waskesiu : La gestion et l'aménagement du lotissement urbain sont régis par le plan communautaire du parc national de Prince Albert, qui a été adopté en 2015. Ce plan a été élaboré en collaboration avec le Conseil communautaire de Waskesiu, un organe de représentants communautaires élus démocratiquement pour conseiller Parcs Canada sur la gestion du lotissement urbain. En 2017, le Conseil a produit, avec l'appui de Parcs Canada, un plan d'action communautaire énonçant la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà. Ce plan d'action, qui vient compléter le plan communautaire, fournit des renseignements détaillés et des échéanciers pour huit dossiers de gestion touchant au lotissement urbain.

Évaluation de l'état du parc : Le « Rapport d'évaluation de l'état du parc national de Prince Albert » date de 2016. Il traite quatre enjeux clés : 1) la poursuite des efforts dans deux domaines en particulier : un programme continu de brûlages dirigés pour la restauration de la prairie et l'amélioration de la santé de la harde de bisons; 2) deux priorités en ce qui concerne la mobilisation des Autochtones : le repérage des obstacles à leur participation et la nécessité d'y consacrer davantage d'efforts; 3) la création d'une offre durable pour les visiteurs en visant trois nécessités : de répondre à la demande et aux besoins changeants du marché, de remédier à la pénurie de possibilités d'hébergement et d'accroître le degré de satisfaction des visiteurs; 4) le barrage du lac Anglin et la nécessité d'en examiner le mode d'administration avec le gouvernement de la Saskatchewan.

4.0 Vision

La vision présentée ci-dessous décrit l'état souhaité pour le parc national de Prince Albert dans 15 ans. Les éléments clés sont tirés de l'énoncé de vision présenté dans le plan directeur de 2008 ainsi que de la rétroaction des intervenants et des partenaires autochtones.

Destination quatre-saisons idéale pour l'aventure et la détente, le parc national de Prince Albert est une mosaïque de nature sauvage tranquille où se côtoient de vastes parcelles de forêt ininterrompue et des lacs d'eau douce limpide. Le parc est le point de convergence de deux écosystèmes : une forêt boréale méridionale en bonne santé et en bon état de fonctionnement, et, le long de sa limite sud, les prairies ouvertes de la tremblaie-parc.

Cet habitat protégé soutient un ensemble unique de plantes et d'animaux, dont un grand nombre de chevreuils, d'orignaux et de wapitis ainsi qu'une majestueuse harde de bisons des plaines. Les cours d'eau et les lacs regorgent de castors, de loutres, de dorés jaunes, de brochets et de touladis. Les zones terrestres portent également les traces d'une riche histoire culturelle.

Le parc national de Prince Albert est devenu un centre névralgique pour la mise en valeur des cultures autochtones d'hier et d'aujourd'hui ainsi que pour l'échange d'information entre peuples autochtones et non autochtones. Les Autochtones contribuent activement à la prise des décisions de gestion du parc par la consultation, la participation directe et l'emploi. Ils exercent encore leurs activités traditionnelles dans le parc. Les liens de collaboration entre Parcs Canada et les peuples autochtones sont évidents dans diverses activités de mise en valeur de la riche histoire des Autochtones. La culture autochtone est grandement valorisée dans l'expérience offerte aux visiteurs. Le tourisme qui en découle profite aux peuples autochtones sur le plan économique.

L'administration du parc est résolue à rétablir et à préserver un écosystème de prairie de fétuque scabre en bonne santé et en bon état de fonctionnement dans le cadre d'un

programme de remise en état active. Par l'utilisation innovatrice des brûlages dirigés, la lutte contre les plantes envahissantes et la remise en état de parcelles perturbées, Parcs Canada accroît progressivement la superficie des parcelles de prairie et améliore l'habitat vital des espèces typiques de cet écosystème, telles que le bison des plaines. Les démarches concertées pour la gestion du bison permettent à une harde locale de rester en santé et de conserver son effectif, et les gestionnaires de la faune locaux, notamment les collectivités autochtones, contribuent à cet effort. Entre autres bienfaits, ces initiatives créent d'excellentes possibilités d'observation de la faune.

Le lotissement urbain de Waskesiu, principale destination de tous les types de visiteurs, conserve son cachet de centre de villégiature rustique dont jouissent les visiteurs depuis des générations. Il continue de proposer à longueur d'année une gamme variée d'activités et de possibilités d'hébergement, tout en servant de point de départ pour les aventures dans l'arrière-pays. Les programmes, les activités spéciales et les festivals du parc sont ouverts à tous les visiteurs. Les résidents de la région, les collectivités autochtones, les partenaires de l'industrie touristique et les intervenants locaux sont très actifs à Waskesiu.

5.0 Stratégies clés

Stratégie clé 1 : Peuples autochtones – Renouer avec le passé, bâtir un avenir dans le parc

Dans un esprit de réconciliation, Parcs Canada entend travailler de concert avec les peuples autochtones afin de consolider les liens qui les unissent à leurs terres et à leurs eaux ancestrales, d'élargir la portée des efforts de mise en valeur de leurs cultures et de leur histoire ainsi que de stimuler la création de débouchés dans le secteur du tourisme autochtone et d'autres initiatives commerciales, dans la mesure du possible.

Objectif 1.1 : Exploiter les possibilités de participation accrue des Autochtones à la main-d'œuvre du parc et repérer des débouchés contractuels et d'autres possibilités de retombées économiques.

Cibles :

- Les peuples autochtones sont bien représentés à divers niveaux au sein de la main-d'œuvre du parc, notamment dans des postes nouveaux et innovateurs qui mettent en valeur des méthodes traditionnelles d'acquisition des connaissances et de protection de la nature.
- Les capacités et les débouchés contractuels sont définis dans le cadre d'un travail de concertation avec les collectivités autochtones.
- Des programmes innovateurs sont en place pour aider les jeunes et les adultes à faire carrière dans le parc, et ils permettent de recruter des Autochtones au sein de la main-d'œuvre du parc. Ces programmes prévoient à tout le moins des campagnes de recrutement dans les collectivités autochtones locales ainsi que de la formation. L'administration du parc explore et met en place des mesures pour accroître le nombre de travailleurs autochtones et les maintenir en poste.
- Le tourisme autochtone, les débouchés contractuels et les autres entreprises commerciales engendrent de plus en plus de retombées économiques pour les peuples autochtones.

Objectif 1.2 : Dans la mesure du possible, intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux études sur le parc et à la prise de décisions.

Cibles :

- Les connaissances traditionnelles autochtones sont mises à contribution dans le cadre d'un travail de collaboration avec les peuples autochtones.
- Les connaissances traditionnelles autochtones sont intégrées aux plans de recherche et au plan de surveillance de l'intégrité écologique.

Objectif 1.3 : Mettre en place une solide assise pour un travail de collaboration soutenu et productif avec les peuples autochtones.

Cibles :

- Un travail de mobilisation efficace et des communications fréquentes avec les collectivités autochtones donnent lieu à une collaboration plus étroite dans une vaste gamme de dossiers, à des échanges accrus ainsi qu'à un programme amélioré de mise en valeur de l'histoire et de la culture.
- Parcs Canada organise au moins un forum par année avec les Autochtones pour discuter de questions d'intérêt commun.
- Des initiatives concertées sont en place pour accroître la collaboration entre Parcs Canada et les collectivités autochtones.
- Le site Paspiwin demeure un lieu où les Autochtones peuvent renouer avec les terres et les eaux de leur territoire ancestral.
- Parcs Canada collabore avec les collectivités autochtones pour élaborer un plan de mise en œuvre qui définit et guide les mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés à la Stratégie clé 1.

Objectif 1.4 : En collaboration avec les groupes autochtones, faire du parc national de Prince Albert un chef de file de la célébration des cultures du passé et du présent ainsi que de l'échange d'information entre peuples autochtones et non autochtones, afin de permettre aux visiteurs de se rapprocher de l'histoire et de la culture locales.

Cibles :

- Des expériences pratiques et authentiques d'interprétation autochtone contribuent à la réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones du pays.
- Des jeunes de toutes les cultures profitent des enseignements des sages autochtones sur les écosystèmes du parc, la culture traditionnelle et les techniques de survie dans la nature.
- Le parc, les partenaires autochtones et les partenaires communautaires collaborent à la création de nouveaux produits axés sur la culture autochtone pour les visiteurs.
- L'expérience offerte aux visiteurs dans le cadre des programmes conjoints et des programmes autochtones du parc est soumise à un examen annuel qui permet d'en confirmer la pertinence et l'authenticité.

Stratégie clé 2 : Des expériences exceptionnelles pour tous les goûts

En toute saison, le parc offre des expériences significatives et un bon rapport qualité-prix à divers groupes de visiteurs. Les marchés des visiteurs sont de plus en plus diversifiés au chapitre des intérêts et des besoins, et Parcs Canada doit continuer de s'adapter aux nouvelles tendances. Ce faisant, il sera mieux à même de définir les nouveaux produits qui sont à la fois stimulants et pertinents et de mettre en place une série complète de programmes et de services de qualité qui répondent aux attentes des visiteurs. Les services et les installations seront durables, et leur portée sera adaptée à la demande saisonnière. Parcs Canada se donne comme priorités stratégiques d'accroître le niveau de satisfaction global des visiteurs, de diversifier les expériences et les programmes offerts ainsi que d'élargir son offre d'hébergement (oTENTiKS et campings). Il entend faire de nouveaux investissements dans les installations et les sentiers du parc. Le renouvellement des possibilités d'apprentissage sans personnel et l'intégration des nouvelles technologies occupent une place importante dans cette stratégie.

Objectif 2.1 : Offrir aux visiteurs une large gamme d'expériences : dans le lotissement urbain, dans les campings entièrement aménagés de l'avant-pays et dans la nature sauvage de l'arrière-pays.

Cibles :

- Au moins 90 % des visiteurs se disent satisfaits de leur visite dans l'ensemble.
- Au moins 90 % des visiteurs disent avoir aimé leur séjour.
- Au moins 85 % des visiteurs considèrent le parc comme significatif.
- Le nombre de visiteurs qui estiment avoir appris quelque chose au sujet du patrimoine naturel présente une tendance à la hausse.

Objectif 2.2 : Assurer la réfection des installations afin de les adapter aux nouvelles tendances et à l'évolution de la demande et des intérêts des visiteurs.

Cibles :

- L'offre de camping et de randonnée est bonifiée de manière à répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs.
- Au moins 80 % des campeurs se disent satisfaits de leur expérience de camping.
- Parcs Canada rencontre fréquemment ses partenaires pour repérer, dans le lotissement urbain et ailleurs dans le parc, des possibilités d'investissement permettant de bonifier l'offre actuellement faite aux visiteurs.
- L'infrastructure est maintenue et améliorée dans un cadre financier durable.

Stratégie clé 3 : Gérer des forêts, des lacs et des prairies en santé

La population canadienne est fière de savoir que le parc national de Prince Albert abrite des écosystèmes en santé qui fonctionnent comme ils le devraient, y compris des ressources culturelles valorisées et protégées. Parcs Canada cultive les partenariats de manière à faciliter la collecte de renseignements significatifs qui sont mis à profit dans les programmes de gestion du parc. Peuples autochtones, partenaires, intervenants et visiteurs participent à la gestion de l'intégrité des écosystèmes du parc. Les paysages sont de toute évidence en bonne santé, et ils font la joie des visiteurs, qui apprécient les thèmes naturels de l'avant-pays tout en recherchant l'émerveillement que leur procurent les étendues sauvages de l'arrière-pays. Le parc national de Prince Albert demeurera un chef de file du recours aux brûlages dirigés pour le rétablissement de la prairie.

Objectif 3.1 : Gérer l'effectif de la harde de bisons de la rivière Sturgeon pour qu'il se maintienne à des niveaux sains.

Cibles :

- L'effectif de la population se situe dans une fourchette allant de 320 à 430 bisons adultes.
- La harde présente un rapport de 28-38 bisonneaux:100 femelles.
- Le personnel du parc travaille en collaboration avec les propriétaires fonciers touchés, les peuples autochtones et d'autres gestionnaires à la mise en œuvre du plan de gestion du bison.

Objectif 3.2 : Assurer la santé de la prairie.

Cibles :

- La prairie, en tant qu'indicateur de l'état de santé du parc, passe de « passable » à « bon » dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.
- La superficie de la prairie augmente de 5 % en dix ans.
- La superficie des parcelles de tremblaie-parc brûlées dans une période de dix ans totalise 5 000 ha (50 % d'un cycle des feux naturel de 40 ans).
- Les peuples autochtones participent aux activités de surveillance, aux travaux de remise en état et à la prise de décisions.

Objectif 3.3 : Assurer la santé de la forêt.

Cibles :

- La superficie des parcelles de forêt boréale brûlées dans une période de dix ans totalise 8 900 ha (30 % d'un cycle des feux naturel de 100 ans).
- En ce qui concerne les oiseaux forestiers, la diversité et l'abondance se situent dans une fourchette d'écart maximale de 30 % par rapport aux données de référence de 2005.

Objectif 3.4 : Assurer la santé des systèmes aquatiques.

Cibles :

- L'indice de la qualité de l'eau des lacs Kingsmere et Waskesiu est maintenu à « bon » dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.
- En ce qui concerne la population de touladis du lac Kingsmere, l'effectif reste dans une fourchette d'écart maximale de 30 % par rapport aux données de référence de 2009.

Objectif 3.5 : Mieux connaître les ressources culturelles et historiques du parc national de Prince Albert et, par ricochet, en améliorer la gestion.

Cibles :

- Des recherches stratégiques prioritaires permettent d'établir les valeurs historiques et associatives des ressources culturelles.
- Parcs Canada collabore avec des gardiens du savoir autochtone et des jeunes pour recueillir des toponymes et des récits au sujet des ressources du parc ainsi que pour définir les pratiques appropriées à adopter pour la gestion des ressources et des paysages culturels.
- Une stratégie de gestion est élaborée afin d'orienter l'évaluation et la surveillance des ressources culturelles.
- Les bâtiments reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) sont maintenus en bon état.

Stratégie clé 4 : Diffusion externe, promotion et établissement de liens

Les Canadiens tissent des liens avec le parc national de Prince Albert, principalement grâce à une démarche complète à l'égard des communications, de la diffusion externe, de la promotion et du marketing. Le parc est de mieux en mieux connu. Bon nombre de personnes sont amenées à visiter cette destination touristique exceptionnelle et à y créer leurs propres liens significatifs en profitant de moments en famille et entre amis, en explorant la nature sauvage accessible et en faisant du bénévolat dans le cadre de diverses initiatives d'intendance.

Objectif 4.1 : Mieux faire connaître au public le parc et les expériences qui y sont offertes.

Cibles :

- Parcs Canada met en œuvre une stratégie de communications ciblant tout particulièrement les régions métropolitaines de recensement de la Saskatchewan et les collectivités avoisinantes.
- Le nombre de prises de contact significatives révèle une tendance à la hausse par rapport aux données de référence de 2016.
- Les médias locaux et nationaux diffusent des reportages, des articles et des renseignements sur le parc.
- Les médias sociaux et les nouveaux médias qui intéressent les résidents de la Saskatchewan et d'autres publics diffusent régulièrement de l'information sur le parc.
- Dans les cinq prochaines années, le nombre de requêtes sur la page Web du parc national de Prince Albert augmente de 10 % par rapport aux niveaux actuels.

- Dans les cinq prochaines années, le parc national de Prince Albert fait l'objet d'une couverture constante dans la presse écrite et dans les médias électroniques de l'extérieur.
- L'équipe chargée de la diffusion externe se tient en rapport avec des organismes communautaires et assure la visibilité du parc à des activités publiques à Saskatoon, à Regina et dans les collectivités avoisinantes.

Objectif 4.2 : Inspirer la population canadienne à visiter le parc national de Prince Albert en réalisant une campagne de marketing ciblée et en offrant des possibilités d'expérience stimulantes aux visiteurs.

Cibles :

- L'affluence augmente de 10 % en dix ans.
- Le parc et les organismes touristiques mettent en œuvre des plans de marketing stratégique.

Objectif 4.3 : Accroître le nombre de projets d'intendance réalisés avec des partenaires, des intervenants et des visiteurs.

Cibles :

- Des possibilités de bénévolat sont créées à l'appui d'initiatives du parc et de partenaires communautaires, et les heures de bénévolat augmentent de 3 % par année.
- Des activités d'intendance contribuant au rétablissement de la prairie de fétuque sont mises en place.
- Parcs Canada explore et mène à bien des activités d'intendance et des initiatives de collaboration à l'appui d'un réseau de sentiers accessible à l'année pour répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs.

Stratégie clé 5 : Waskesiu, centre névralgique du parc national de Prince Albert

Bien avant la création du parc national de Prince Albert, Waskesiu était un lieu de rassemblement. De nos jours, ce lotissement urbain est le centre névralgique du parc, et il représente une attraction importante pour la plupart des visiteurs. Pour bien des gens, Waskesiu est une destination extraordinaire. Des souvenirs d'enfance associés à des étés chauds, un charmant centre de villégiature niché au bord d'un lac, des journées passées à la plage – tout cela contribue au cachet particulier du lotissement urbain. Comme dans les six autres lotissements urbains du réseau de parcs nationaux, la priorité, au chapitre de la gestion de Waskesiu, est accordée à l'expérience du visiteur et à la conservation. Le Conseil communautaire de Waskesiu demeure un organe consultatif estimé, qui représente les groupes d'intervenants du lotissement urbain. Le « Parc national du Canada de Prince Albert – Plan communautaire de Waskesiu » (de 2015) et le « Waskesiu Townsite Vision 2020 and Beyond Community Action Plan » (le plan d'action communautaire de 2017, qui énonce la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà) continuent d'orienter la prise de décisions touchant au lotissement urbain. Outre les principes énoncés dans ces deux documents, la priorité sera également accordée à « des installations saines et accessibles ».

Objectif 5.1 : Voir à ce que les piétons puissent circuler librement à Waskesiu.

Cibles :

- Des panneaux et des trottoirs signalisés sont en place pour promouvoir la circulation piétonne.
- Les rues principales et la plupart des rues latérales offrent aux piétons des voies de circulation dégagées et exemptes d'obstacles.

Objectif 5.2 : Intégrer les idées et les conseils des principaux intervenants, afin qu'ils orientent la prise de décisions et améliorent la gestion du lotissement urbain de Waskesiu.

Cibles :

- Parcs Canada rencontre régulièrement les principaux intervenants, tels que le Conseil communautaire de Waskesiu, afin de travailler avec eux et d'obtenir leur apport pour la gestion du lotissement urbain.
- Les priorités définies dans le « Waskesiu Townsite Vision 2020 and Beyond Community Action Plan » (le plan d'action communautaire de 2017, qui énonce la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà) sont mises en œuvre, en partenariat avec les intervenants de la collectivité s'il y a lieu, au fur et à mesure que les ressources nécessaires deviennent accessibles.

6.0 Zonage

Le système de zonage adopté par Parcs Canada pour les parcs nationaux est le fruit d'une démarche intégrée pour la classification des terres et des eaux, et il sert à définir les endroits où des activités particulières peuvent avoir lieu, selon leur capacité portante. Le système de zonage compte cinq types de zones, qui sont toutes représentées dans le parc national de Prince Albert.

Zone I – Préservation spéciale	<p>Aires ou caractéristiques particulières qui contiennent ou abritent des éléments naturels ou culturels uniques, menacés ou en voie de disparition ou qui figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits.</p> <p>L'aire de nidification de la colonie de pélicans du lac Lavallée est la seule zone I du parc. L'objectif consiste à protéger les lieux de nidification et d'alimentation de l'une des plus grandes colonies de pélicans d'Amérique au Canada. L'étendue de la zone est fondée sur la nécessité d'y inclure des cours d'eau où les pélicans nicheurs s'alimentent et se reposent. Le secteur est fermé à toute activité humaine d'avril à septembre. Des recherches scientifiques essentielles y sont autorisées dans des conditions soigneusement contrôlées.</p>
Zone II – Milieu sauvage	<p>Aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. L'objectif consiste à préserver les écosystèmes en évitant le plus possible d'intervenir. Les loisirs de plein air y sont autorisés uniquement s'ils ne nuisent pas au caractère sauvage du parc. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits.</p> <p>La majeure partie du territoire du parc se trouve dans la zone II, conformément à la politique de Parcs Canada.</p>
Zone III – Milieu naturel	<p>Aires gérées comme des milieux naturels et qui permettent aux visiteurs de se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel, par des activités de plein air nécessitant un minimum de services et d'installations rustiques. L'accès en véhicule à moteur, là où il est autorisé, est contrôlé.</p> <p>Les secteurs suivants sont classés zone III :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Surface des lacs Kingsmere, Crean, Sandy et Heart; ○ Campings et aires de fréquentation diurne établis en bordure des lacs Waskesiu, Kingsmere et Crean; ○ Rivière Kingsmere, de la rampe de mise à l'eau de la route Kingsmere au portage sur rails et de l'extrémité nord du portage sur rails au lac Kingsmere; ○ Exposition d'interprétation du Tour des Hautes-Terres et route d'accès; ○ Exposition d'interprétation de la rivière Spruce et sentier d'accès; ○ Aires de fréquentation diurne proposées; ○ Carrières de gravier du secteur Beartrap, du Camp 10 et du Camp 18 et chemins d'accès; ○ Sentier du Secteur-Ouest, entre la traverse de la rivière Sturgeon et le belvédère Sturgeon. <p><u>Nouveaux ajouts à la zone III</u> Les modifications suivantes sont apportées pour mieux refléter la vocation contemporaine des secteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Anciens chalets de patrouille : Kingsmere, Rabbit, Tabiska, Wassegam, Lavallée et Wabeno (anciennement classés zone II); ○ Route de contournement du passage Narrows (anciennement classée zone II); ○ Barrage du lac Anglin (anciennement classé zone II); ○ Route d'accès et camping du Lac-Trappers (anciennement classés zone IV).
Zone IV – Loisirs de plein air	Aires convenant à une vaste gamme d'activités qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre le patrimoine, d'en apprécier toute la valeur et d'en profiter. Y sont fournis des services et des installations essentiels qui nuisent le moins possible à l'intégrité écologique du parc. L'accès direct en véhicule à moteur est autorisé. <p>Voici les secteurs classés zone IV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Campings de l'avant-pays, aires de pique-nique, belvédères, terrains de stationnement des principaux sentiers, installations aménagées au bord des routes et emprise de 15 m de part et d'autre de la ligne centrale de l'ensemble des voies de circulation publiques; ○ Lac Waskesiu et ensemble des aires de pique-nique et de fréquentation diurne adjacentes; ○ Marina de Waskesiu; ○ Camping auxiliaire de Waskesiu et chemin d'accès; ○ Camping, aire de fréquentation diurne et marina adjacents au passage Narrows; ○ Campings, aires de fréquentation diurne et routes d'accès adjacents aux lacs Namekus et Sandy; ○ Chemins d'accès, terrain de stationnement et marina adjacents aux lacs Heart; ○ Emprise de la route du Lac-Elaine; ○ Route de la Rivière-Sturgeon, de la traverse de la rivière Sturgeon aux installations du parc à la rivière Sturgeon.

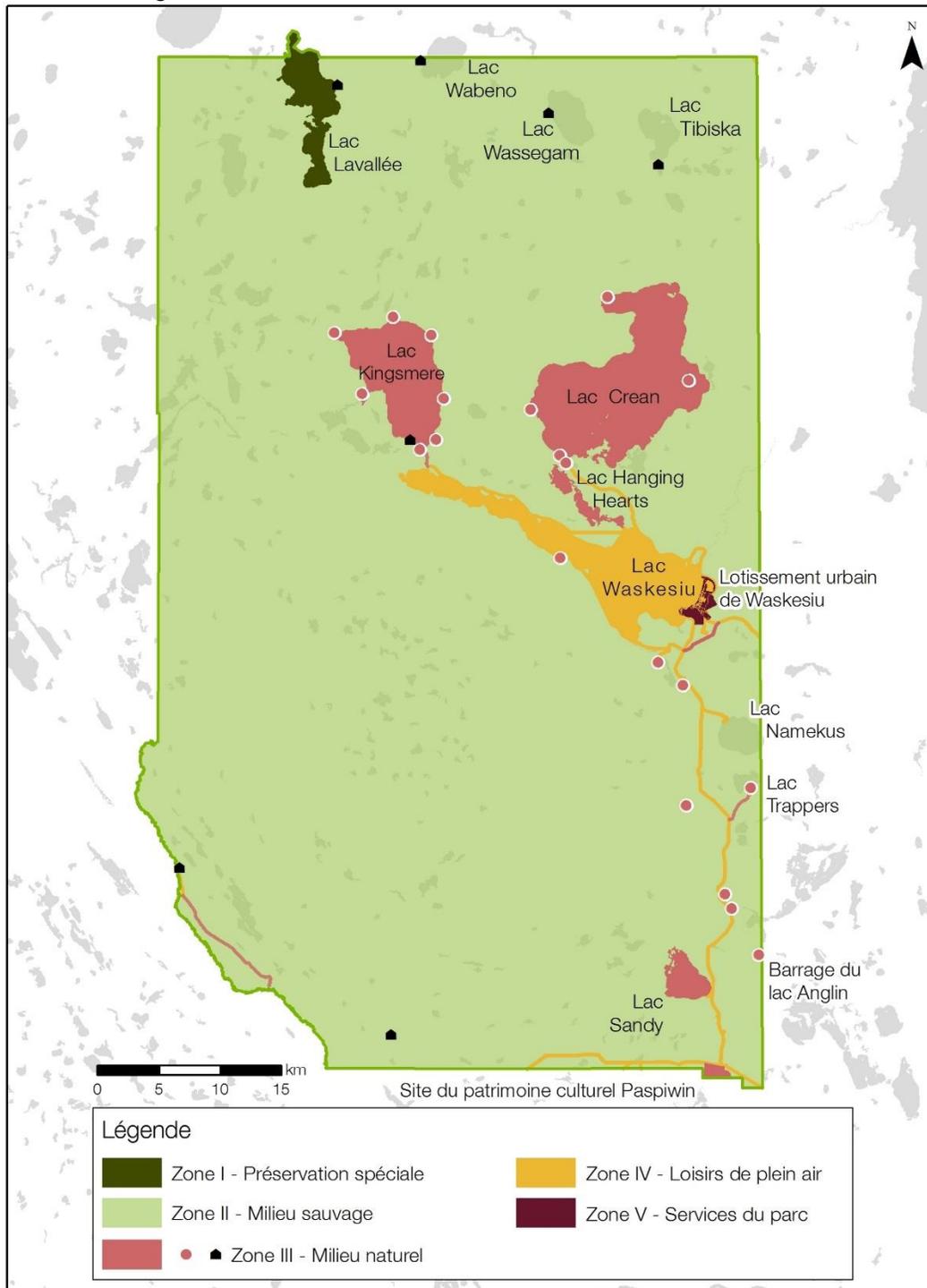
Zone V – Services du parc	Agglomérations situées dans un parc national et réunissant des services d'accueil et des installations de soutien. C'est dans cette zone que sont concentrées les principales opérations et les fonctions administratives du parc. La collectivité de Waskesiu est le seul secteur de zone V du parc.
---------------------------------	--

Constitution de réserves intégrales par voie de règlement

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la constitution en réserves intégrales de certaines parties du territoire d'un parc national. Seules les activités non susceptibles d'altérer le caractère sauvage du secteur peuvent y être autorisées. La réserve intégrale diffère de la zone Milieu sauvage dans le sens que les règlements tombent sous le coup de la loi.

Pour l'instant, Parcs Canada n'a pas l'intention de constituer de réserve intégrale dans le parc national de Prince Albert.

Carte 3 : Zonage



7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010)*, tous les énoncés de gestion font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES a pour objet d'intégrer les considérations d'ordre environnemental dans l'élaboration des politiques, des plans et des propositions de programme afin d'appuyer la prise de décisions respectueuses de l'environnement. Chaque projet entrepris dans le but d'atteindre les objectifs des énoncés de gestion sur place sera examiné afin de déterminer si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* ou des textes législatifs subséquents.

L'EES a permis d'examiner les terres situées à l'intérieur des limites du parc national de Prince Albert ainsi que l'incidence d'éventuels facteurs de stress locaux et régionaux extérieurs au parc. La période visée par l'EES est la décennie qui commence à la date de production du plan, au terme de laquelle le document sera examiné. Les composantes environnementales importantes pour cet endroit sont les prairies, les bisons des plaines, la végétation forestière, la qualité de l'eau, la faune et la flore, les poissons, les ressources culturelles et les composantes environnementales jouant un rôle important dans l'expérience du visiteur.

La mise en œuvre du plan, parallèlement à celle des recommandations de l'EES, devrait entraîner divers effets positifs. La compréhension et la gestion des ressources naturelles et culturelles seront facilitées par des rapports de collaboration accrus avec des partenaires locaux et régionaux ainsi qu'avec les groupes autochtones, de même que par la prise en compte du savoir traditionnel. L'intégrité écologique des prairies, des forêts et des ressources aquatiques devrait être préservée et améliorée grâce à la mise en œuvre du programme de surveillance de l'intégrité écologique. La façon avant-gardiste dont le parc national de Prince Albert utilise les brûlages dirigés pour rétablir l'intégrité écologique devrait permettre d'améliorer les écosystèmes de prairie et de forêt, et contribuer aux efforts faits en collaboration pour préserver une population de bisons des plaines durable dans le secteur de la rivière Sturgeon.

Plusieurs objectifs énoncés dans le plan directeur pourraient entraîner des effets négatifs sur l'environnement. Les objectifs qui ont trait à l'aménagement d'infrastructures et de nouvelles installations, en particulier des sentiers, des terrains de camping et des installations pour les visiteurs, pourraient réduire les superficies de prairie et le couvert forestier, augmenter la fragmentation, faciliter la propagation d'espèces envahissantes, contribuer aux gaz à effet de serre et aux émissions atmosphériques, et nuire à la qualité des effluents des eaux usées et de l'eau de surface. Ces impacts, en combinaison avec la hausse prévue du nombre de visiteurs, pourraient avoir un effet cumulatif stressant sur les prairies, la forêt et la qualité de l'air et de l'eau. Une fréquentation accrue pourrait aussi augmenter la pression de la pêche et les risques de conflits entre humains et animaux sauvages.

Les effets prévus de ces objectifs devraient être grandement atténués par les stratégies et les objectifs proposés dans le plan directeur, les programmes existants de surveillance écologique ainsi que de mobilisation et d'éducation des visiteurs, et les programmes d'exécution de la loi. Plus particulièrement, l'inclusion de cibles et de seuils de gestion de l'environnement dans le plan, de même que l'élaboration de sous-plans stratégiques (p. ex. sur les sentiers) visant à réduire les impacts potentiels et à tenir compte des effets cumulatifs, aideront à atténuer ces effets possibles sur les composantes valorisées. En plus des recommandations incluses dans l'EES, des politiques existantes, par exemple le

zonage du parc, les permis de recherche et d'activités commerciales ainsi que les études sur l'impact environnemental des projets, ajouteront des mesures d'atténuation au besoin.

La mobilisation du public et des Autochtones à l'égard du plan et de l'ébauche de l'EES a eu lieu de la fin de 2016 à l'été 2017. Les préoccupations du public, des groupes autochtones et d'autres intervenants ont été prises en compte dans le plan de la façon appropriée.

Le plan appuie les stratégies fédérales de développement durable de Protéger la nature et les Canadiens. La mise en œuvre du Plan directeur du parc national Prince Albert (2018) ne devrait pas entraîner d'effet nuisible important sur l'environnement.